

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 05 Mai 2022

Nomination du secrétaire de séance : Samira Goumbélé
Approbation du compte rendu du 31/03/2022 à l'unanimité.
Absent : Nicolas GRANGER ;
Excusé : -

01 – Budget principal – Décision modificative

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre la décision modificative suivante concernant le budget Principal suite à l'obtention des chiffres définitifs composant les dotations de l'Etat :

Fonct R – 7411 – Dotation forfaitaire	- 445€
Fonct R – 74121 – Dotation solidarité rurale	+ 4 783€
Fonct R – 74127 – Dotation Nationale Péréquation	+369€
Fonct D – 6288 – Autres charges	+ 4707€

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son approbation pour cette décision modificative.

02 – Sentiers de randonnées – GR de Pays

Dans le cadre du projet de création du GR du Pays de Fénelon,

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le projet de balisage dudit itinéraire labellisé par la FFRP (Fédération Française de la randonnée pédestre) et mis en place par la communauté de Communes. Cet itinéraire comprendra un linéaire de 160 km et deux transversales permettant la création de deux boucles. Cet itinéraire fera l'objet d'un balisage officiel FFRP. Les voies et chemins empruntés sont pour la plupart inscrits au PDIPR et tous accessibles aux randonneurs.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'itinéraire emprunte des chemins ruraux et des parties de voies communales. L'autorisation de passage et de balisage engage la commune à maintenir ses chemins ouverts à la circulation des randonneurs. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin, la commune doit en informer la Communauté de communes du Pays de Fénelon en temps opportuns afin de trouver dans les meilleurs délais un itinéraire de substitution (l'aliénation d'un chemin inscrit au PDIPR ne peut se faire qu'à la condition que la commune propose un nouveau chemin de même nature et de distance égale).

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

AUTORISE le passage des randonneurs sur son territoire selon les tracés présentés en annexe ;

AUTORISE le balisage des itinéraires conformément aux préconisations de la FFRP.

S'ENGAGE à informer la Communauté de communes du Pays de Fénelon de toute fermeture des itinéraires, en transmettant une copie des arrêtés municipaux ;

AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

03 – Adressage – Dénomination des voies

Vu le projet d'adressage en cours sur la commune,

Mr le Maire rappelle au conseil qu'il lui appartient de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE la création des voies libellées suivantes :

Aire du Lavoir

Allée de la Bennerie

Chemin de la Croix

Chemin de la Cuma	Impasse de la Terre Pure	Impasse du Bois Joli
Chemin de l'Habit	Impasse de la Tour	Impasse du Bos Crompas
Chemin des Écureuils	Impasse de la Truffière	Impasse du Bourdet
Chemin des Grèzes	Impasse de la Vieille Bastide	Impasse du Bousticar
Chemin des Moulins	Impasse de la Vignasse	Impasse du Breuil
Chemin du Bon Retour	Impasse de la Vigne	Impasse du Breuil du Bourdet
Chemin du Séchoir	Impasse de Mabouie	Impasse du Champ de la
Chemin Grand Bois	Impasse des 3 Cabanes	Vigne
Impasse aux Herbes	Impasse des Abeilles	Impasse du Clos
Impasse Bellevue	Impasse des Bois	Impasse du Clos de Carol
Impasse Brillant	Impasse des Bornettes	Impasse du Clos des Chênes
Impasse Croix de la Borie	Impasse des Broussettes	Impasse du Clos du Pinsou
Impasse de Bastelage	Impasse des Bruges	Impasse du Clos Lassal
Impasse de Beaugarry	Impasse des Buddleias	Impasse du Communal
Impasse de Bel Arbre	Impasse des Buis	Impasse du Coteau
Impasse de Cancelet	Impasse des Buissons	Impasse du Garry
Impasse de Combetenergue	Impasse des Cèdres	Impasse du Manoir
Impasse de Grange Neuve	Impasse des Champs	Impasse du Mazeau
Impasse de Kalou	Impasse des Chevreuils	Impasse du Méjat
Impasse de la Bastide	Impasse des Étangs	Impasse du Montant de Fages
Impasse de la Brousse	Impasse des Etangs de la	Impasse du Péchal
Impasse de la Châtaigneraie	croix	Impasse du Pech Berti
Impasse de la Combe	Impasse des Farges	Impasse du Pech d'Albet
Impasse de la Croze de	Impasse des Genestes	Impasse du Pech de Diane
Leygue	Impasse des Glaïeuls	Impasse du Pinsou
Impasse de la Fargette	Impasse des Granges	Impasse du Plateau
Impasse de la Font d'Albran	Impasse des Grives	Impasse du Rieu
Impasse de la Forêt	Impasse des Hironnelles	Impasse du Rouchou
Impasse de la Genèbre	Impasse de Sireyjol	Impasse du Rouchou Haut
Impasse de la Gournerie	Impasse des Mésanges	Impasse du Rozel
Impasse de Lalmède	Impasse des Noisetiers	Impasse du Souqual
Impasse de la Maçonne	Impasse des Noyers	Impasse du Tilleul
Impasse de la Mouynarie	Impasse des sources	Impasse du Vallon
Impasse de la Noyeraie	Impasse des Tuillières	Impasse Soleilho
Impasse de la Palombière	Impasse des Vergnes	Place de la Libération
Impasse de la Plaine	Impasse du Baricot	Place de l'Église
Impasse de Lascot	Impasse du Blanchet	Place du Foirail

Route d'Archignac	Route de la Petite Cassagne	Route du Moulin de Lavergne
Route de Bouriquet	Route de la Peyrière	Route du Pech
Route de Canteloube	Route de la Pomparie	Route du Petit Pech
Route de Carol	Route de Lascaux	Route du Pont de Beune
Route de Fages	Route de la Truffe	Route du Poujol
Route de Fénelon	Route de la Vallée des Beunes	Route du Vieux Four
Route de Francis	Route de Plamont	Rue de la Fontaine du Bourg
Route de la Blageonnie	Route de Saint Crépin	Rue de la Liberté
Route de la Boétie	Route de Saint Dramond	Rue des Entrepôts
Route de la Borne 120	Route des Artisans	Rue du Cheylard
Route de la Boudie	Route des Brandières	Rue du Haut Barry
Route de la Bouquerie	Route des Garrigues	Rue du Pigeonnier
Route de la Chapelle Aubareil	Route des Lauzes	Rue Professeur Pierre Denoix
Route de la Chironde	Route de Tremouille	Rue du Pré des Combes
Route de la Doinie	Route de Vialard	Rue du Raidillon
Route de la Fargeonnerie	Route d'Hyronde	Ruelle des Pierres Blondes
Route de la Fissandie	Route du Bois de Gilet	Ruelle du Figuier
Route de la Gare	Route du Chaffour	Ruelle Jean Paul Goujon
Route de la Mérelie	Route du Château de Pelvezy	

04 – Bail commercial Esthéticienne – Mme Bru

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'installation sur la commune d'une nouvelle activité, une esthéticienne, et de sa demande de location d'une pièce dans la maison jouxtant la Mairie, achetée par la commune à la famille Chaminade (parcelle AN 94).

Monsieur le Maire propose au conseil de signer, à dater du 1^{er} Juin 2021, un bail commercial (3/6/9 ans) avec Mme Bru pour le local au rez de chaussée de la Maison Chaminade.

Le conseil municipal, après délibération,

- autorise M. le Maire à signer un bail commercial au nom de la commune pour une activité d'esthéticienne, avec effet au 1^{er} Juin 2021, pour une durée initiale de 3 ans renouvelable jusqu'à 9 ans.
- fixe le montant mensuel H.T. du loyer à 150 € (cent cinquante euros) auquel on ajoute 30€ de provision pour charges (eau, électricité, fioul)
- approuve le projet de bail qui lui est soumis.

05 – Logements de la Gare – Avenant couverture

Vu les délibérations n°01 du 16 Août, 16 Septembre et 14 Octobre 2021 attribuant le marché aux entreprises pour le projet de rénovation de l'ancienne gare en logements communaux,

Mr le Maire propose au conseil d'étudier l'avenant suivant :

- La plus-value liée au remplacement de certains chevrons sur la toiture de l'entrepôt et de la partie maison, travaux imprévisibles estimés à 3 788.15 € HT

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Mr le Maire et ACCEPTE l'avenant détaillé ci-dessus.
- AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires afférentes à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Edition du Quésako 2° semestre – à paraître fin Juin 2022 : Commission communication le Mercredi 11 Mai 2022 à 9h00
- Organisation des parkings : mise en place de panneau « Interdiction de stationner camping-cars » aux entrées des parkings du Haut Barry, du Pré des combes, du cabinet médical bas, de la salle des fêtes et du parking du lavoir avec horaires 21h – 7h // remettre aux entrées de villages les panneaux avec indication de parkings
- Festival de la ronde : M.Chaput fait un compte rendu de sa rencontre avec l'association Capia – Isabelle Marolleau pour l'organisation du festival pour 2022. Pour rappel, la Commune a versé l'an passé une subvention et le spectacle prévu n'a pas eu lieu. L'association propose pour cette année des animations sur St Geniès et un spectacle supplémentaire le soir moyennant une rallonge de subvention de 500€. A l'unanimité, le conseil ne souhaite pas rajouter de subvention et qu'il n'y ait pas de spectacle le vendredi soir (fête de l'école le même soir).
- Etude de demandes de subvention pour le festival des 6 coups du brigadier, pour le club de Handball de Montignac et pour l'organisation de la fête de la saucisse // Faire chiffrer un feu d'artifice pour la soirée du 13/07 – Délibération prochain conseil
- Point sur l'organisation du raid Val Natura du Conseil Départemental entre le 24 et le 27 Mai 2022
- Etude demande local pour une nouvelle entreprise de conciergerie pour gîtes saisonniers : Avis favorable du conseil pour proposer une partie de l'ancien vestiaire au stade
- Validation de l'organisation du vide grenier le 28 Août 2022 au parking du lavoir
- Nettoyage terrain de la Gare post coupe de bois : Faire une demande de devis à l'entreprise Fayat pour le broyage des branches et souches
- Point sur les travaux de Voirie intercommunale et commission à venir pour planification des travaux sur voirie communale
- Compte rendu de la commission marchés et organisation des 9 mercredis du marché nocturne

Prochaine Réunion : Jeudi 02 Juin 2022 à 20h30